RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques

Les bons réflexes

arlysère

Document à conserver

Directeur de publication : Roger DALBY
Comité de rédaction : Olivier CARTIER – MOULIN, Corinne TODESCHINI
Crédits photographiques : Commune de Mercury, Arlysère, IRMa, Prim.net

Mercury
et les risques majeurs

Aucune commune ne peut prétendre être à l'abri d'évènements exceptionnels.
Même si Mercury n'est pas directement concernée par des risques majeurs, le conseil municipal a eu la volonté de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce PCS a permis de réaliser un diagnostic des risques, de définir des stratégies d'actions (alerte, évacuation…) et de recenser les moyens communaux existants (hébergement, véhicules, engins, radios…).
Le présent document, le Document d'information Communal des Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) est destiné à informer les habitants du territoire des risques auxquels ils sont soumis et des consignes à suivre en cas d'évènement.

Le syndicat Arlysère auquel nous adhérons a mené une réflexion à l'échelle intercommunale sur le système d'alerte qui sera utilisé pour informer et prévenir la population en cas de risque majeur.

Le Maire

Roger DALBY

Services techniques

Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA - n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

ALEA X **ENJEUX** = **RISQUE MAJEUR**

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Mercury

Les risques naturels

- Crues torrentielles et inondations
- Mouvements de terrain
- Séismes
- Evènements météorologiques

Les risques technologiques

- Accident nucléaire
- Transport de matières dangereuses

Les crues torrentielles et inondations

Les ruisseaux et torrents qui descendent du massif de la Belle Etoile et de la Dent de Cons sont périodiquement soumis à des crues causées par de fortes précipitations orageuses et/ou par une fonte rapide du manteau neigeux.

Généralement, ces crues se manifestent par un gonflement des ruisseaux qui peuvent alors sortir de leur lit et provoquer des inondations.

Cependant, les crues torrentielles peuvent parfois transporter de grandes quantités de matériaux, ce qui engendre une forte érosion du lit et un dépôt des matières transportées. Il arrive que ces matériaux forment des barrages, appelés embâcles, qui en cédant libèrent une énorme vague, formée d'eau et de divers matériaux, pouvant être dévastatrice.

Inondation engendrée par le ruisseau de la Dhuy au chef-lieu
13 janvier 2004

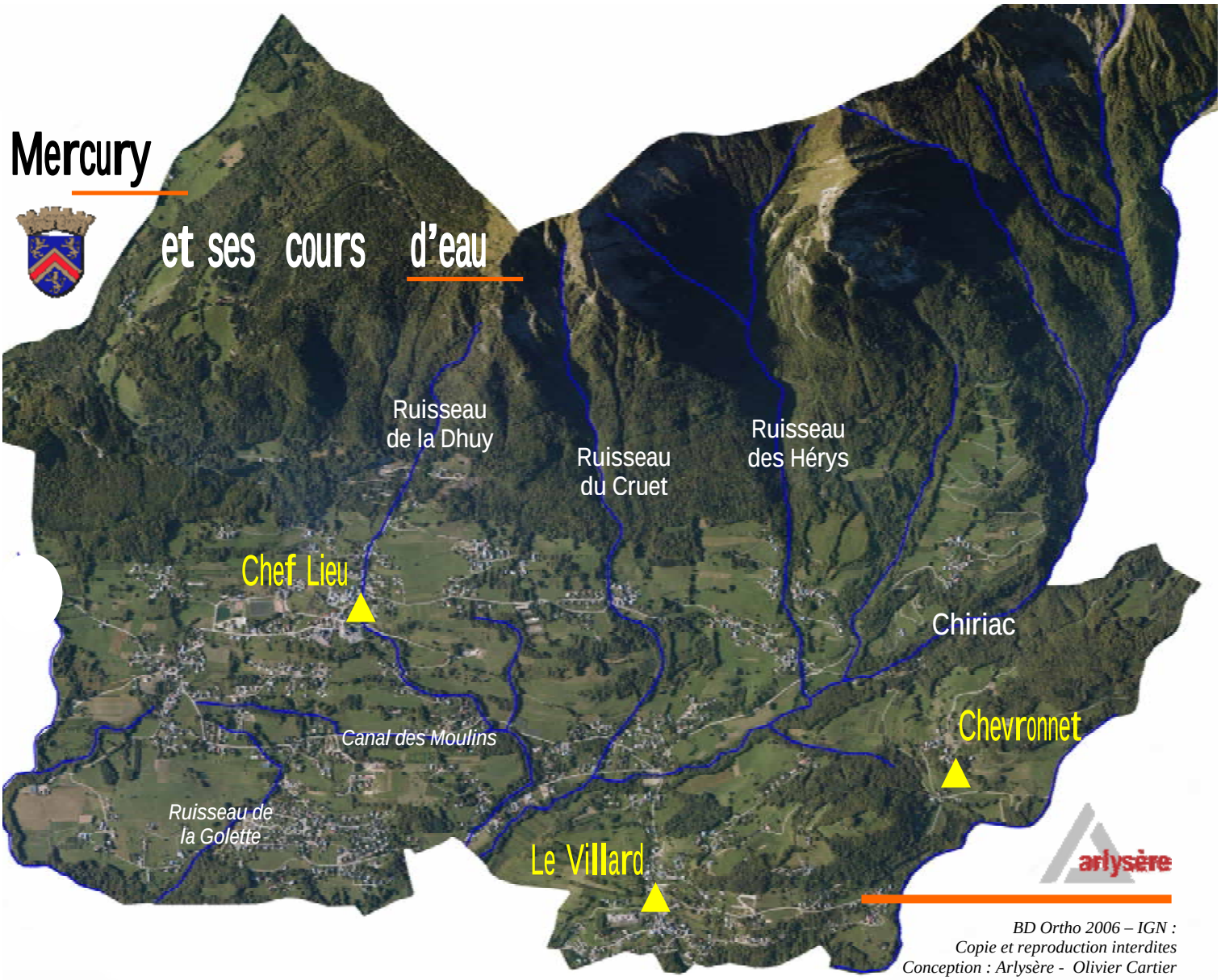

BD Ortho 2006 – IGN :
Copie et reproduction interdites
Conception : Arlysère - Olivier Cartier

Historique :

La commune de Mercury a été classée en état de catastrophe naturelle à 3 reprises par le passé, suite aux inondations des 4 Février 1984, 14 Février 1990 et 13 Janvier 2004.
A chaque fois, ces inondations étaient provoquées par une période de chutes de neige importantes suivie d'un épisode de pluies intenses.

Les dernières inondations du 13 Janvier 2004 ont été provoquées par de fortes précipitations en altitude qui firent fondre la neige jusqu'à 1700 m. Les volumes d'eau ainsi libérés vinrent grossir le débit des ruisseaux qui se mirent à charrier de nombreuses branches et feuilles et à sortir par endroits de leur lit. De même, les sols ayant été rendus imperméables par le gel des jours précédents, les rigoles et cunettes d'évacuation des eaux furent submergées et débordèrent.

Le ruisseau de la Dhuy en crue
Route de Glésin - 13 Janvier 2004

Les bons réflexes

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts

Montez à pied dans les étages

Pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs

Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies d circulation.
Leurs enseignants s'en occupent !

Mesures de prévention :

Travaux

Afin d'améliorer le transit des eaux et éviter le débordements des cours d'eau en cas de crue, les services techniques de la commune de Mercury procèdent régulièrement à des travaux : réalisation de digues, mise en place de fossés bétonnés, curage à la pelle mécanique…

Fossé bétonné au complexe sportif

Mur d'endiguement
Ruisseau de la Dhuy

Entretien et surveillance

Cette mission est également assurée par le personnel communal qui visite régulièrement les ruisseaux et procède à leur entretien en entretenant les rives et en évacuant les matériaux qui pourraient entraver l'écoulement des eaux.

Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

La collectivité entretient régulièrement les ouvrages de protection ainsi que les berges des cours d'eau. Néanmoins, l'entretien des cours d'eau par les **propriétaires riverains**, n'en demeure pas moins nécessaire et <u>obligatoire</u> *(art L215-14 du Code de l'Environnement)* afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'**enlever régulièrement les embâcles et débris** qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'**entretenir les berges**.

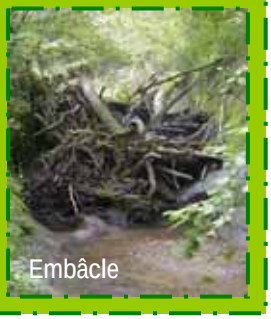
Embâcle

Les mouvements de terrain

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels qui peuvent prendre des formes très diverses. Ils constituent généralement des phénomènes ponctuels qui n'évoluent pas régulièrement dans le temps mais peuvent accélérer brutalement et devenir responsables de dommages et de préjudices importants et coûteux.

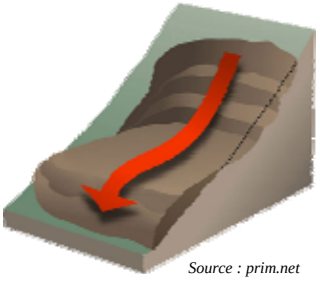

Source : prim.net

Quoique relativement rare sur le territoire de Mercury, ce type d'évènement peut se manifester sous la forme de **glissements de terrain** qui se déclarent généralement suite à des périodes de pluies abondantes et particulièrement au niveau des bords de routes.

Des **chutes de rochers** peuvent également être observées sur les hauteurs de la commune mais elles ne menacent généralement que les itinéraires de randonnée pédestre. Des panneaux sont installés au départ des sentiers pour prévenir les promeneurs de ce risque.

Source : prim.net

Historique des phénomènes :

Les **2 et 3 novembre 2002**, un glissement de terrain s'est déclaré en aval de la route menant au hameau de la Frasse. Suite aux fortes pluies de la semaine précédente, une zone de 10 à 12 mètres de large, 15 mètres de long et 2 mètres de profondeur a glissé vers l'aval dans le secteur où la route était en travaux afin de réaliser son élargissement.

Les bons réflexes

Pendant l'évènement

Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

Après l'évènement

Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion

Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.

Travaux de protection :

Suite aux évènements de 2002, la commune a fait réaliser des travaux de protection afin d'assurer la stabilité de la voirie à cet endroit. Un mur de soutènement fut érigé en aval de la route de la Frasse et un réseau de drainage fut installé en amont pour limiter les arrivées d'eau responsables du glissement.

Au niveau du hameau du Cruet, un mur de soutènement a également été installé en amont de la route.

Hameau du Cruet
Mur de soutènement bétonné

Mur de soutènement en construction route de la Frasse en 2003

Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Mercury est classée en zone sismicité faible (Ib).

Les bons réflexes

Pendant la secousse

Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet

Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1ere secousse

Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion

Evacuez les locaux touchés.

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.
Leurs enseignants s'en occupent !

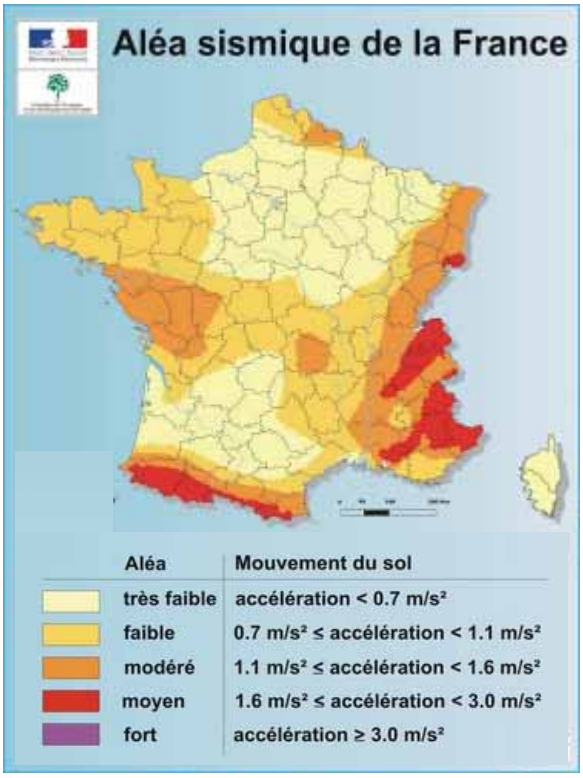

Historique :

Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.

Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séismes des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.

Programme national de prévention du risque sismique
www.planseisme.fr

Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :	www.sisfrance.net
Programme national de prévention du risque sismique :	www.planseisme.fr
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :	www.prim.net
Association Française du Génie Parasismique :	www.afps-seisme.org

Les risques météorologiques

Orage

Avalanches

Vent violent

Canicule

Fortes précipitations

Réverbère endommagé par une chute d'arbre
Zone artisanale - 19 Mai 2003

Plus récemment, en **mai 2003** et **juin 2006**, la commune a également subi des vents forts : les dégâts se limitèrent à quelques arbres cassés.

Elagage
Septembre 2003

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Mercury et engendrer des dégâts.

Historique des évènements

Le **6 novembre** 1982, de violentes rafales de vent endommagèrent des toitures et arrachèrent de nombreux arbres ; la commune fut classée en état de catastrophe naturelle.

Arbre couché par le vent
Route de Glésin - 27 Juin 2006

Prévention

Travaux

Afin de prévenir les risques de chutes d'arbres sur la voirie en cas de tempête, la commune de Mercury procède régulièrement à l'élagage des arbres situés en bordure des routes.

Vigilance Météo

Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.
Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs, faire annuler les manifestations en plein air…

Carte de vigilance météorologique

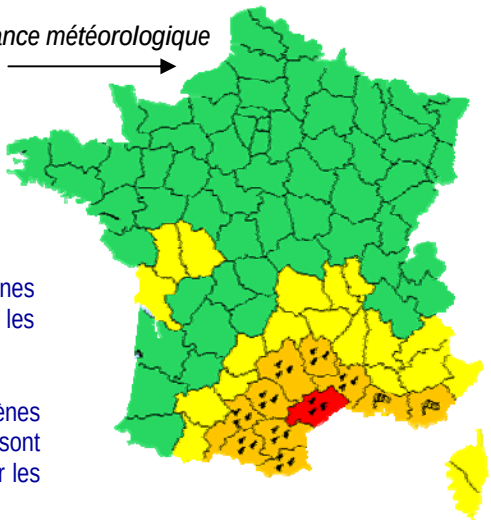

Pas de vigilance particulière.

Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.

Les bons réflexes

Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France

Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France

Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures

Evitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50

L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.

La centrale nucléaire du Bugey

Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

Les bons réflexes

Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs

Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.

À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Mercury et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.

Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

La majorité du transit des matières dangereuses se fait par la RN 1090, l'A43 et la voie ferrée qui sont très éloignées des habitations du territoire communal. Néanmoins, certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent traverser la commune par les routes secondaires.

Camion de matières dangereuses accidenté

Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Les bons réflexes

Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux

Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque d'explosion

Prévention et réglementation :

Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.

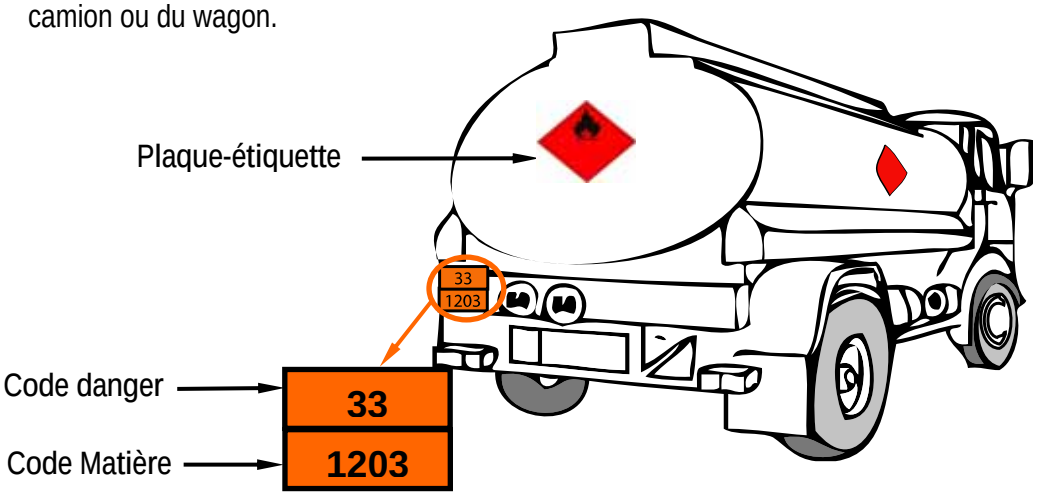

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion…).

La rupture de barrage

La vallée d'Albertville est située à l'aval des barrages de Tignes, La Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages provoquerait une onde de submersion qui pourrait noyer le fond de vallée sous plusieurs mètres d'eau sans toutefois menacer le territoire de Mercury *(voir carte ci-dessous).*
Néanmoins, la zone de risque s'étendant sur la plupart des communes limitrophes, il est important que les Chevronnais aient connaissance de ce risque et des bons réflexes à avoir en cas d'alerte.

Le barrage de Roselend

Mesures de prévention :

Pour prévenir toute dégradation, et a fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.

Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes

Les bons réflexes

si vous êtes en zone à risque

Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches

Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

Périmètre concerné par une rupture du barrage de Roselend *(scénario le plus pessimiste)*

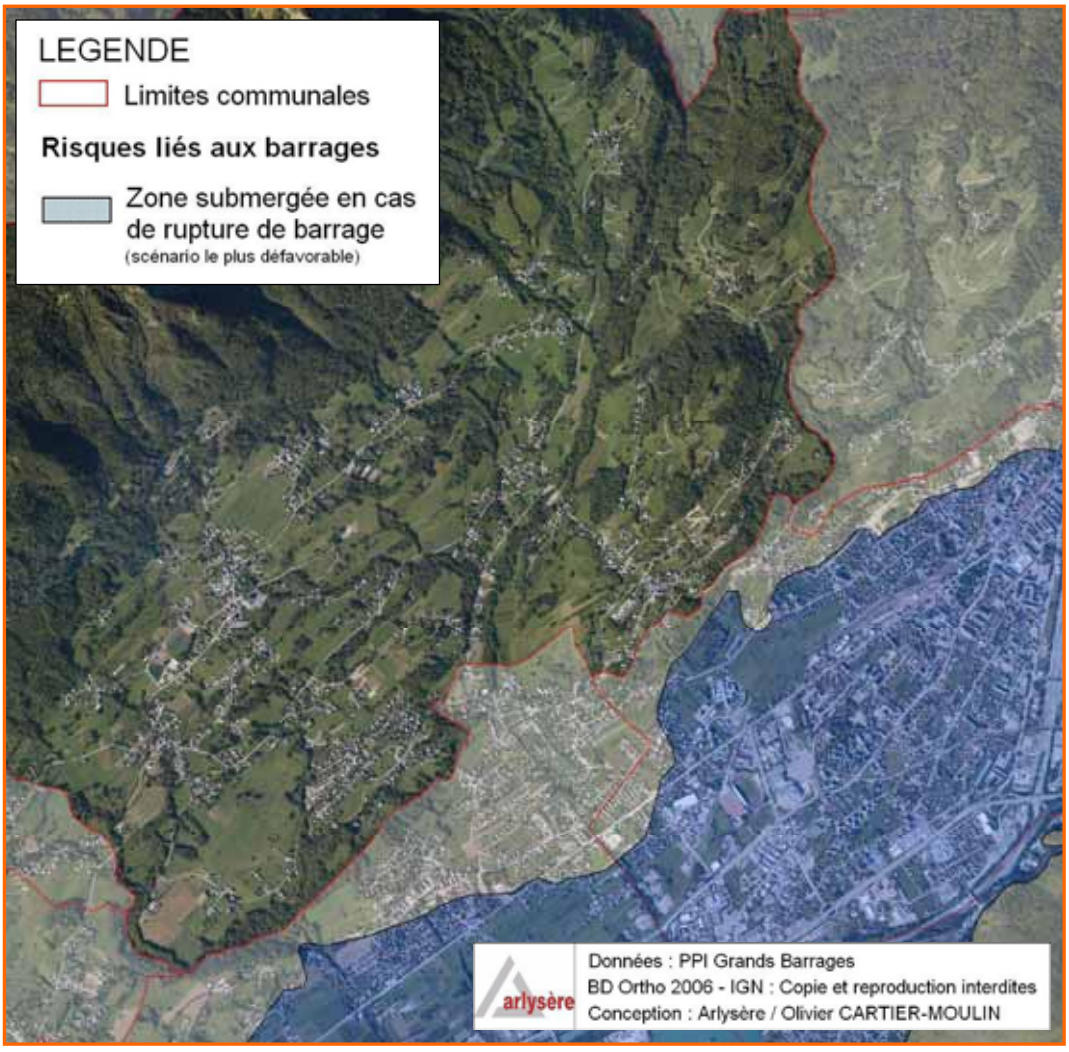

L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- Sirène du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.
  Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : *confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !*
  Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : 0 800 50 73 05 (gratuit)

- Corne de brume : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène*. Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
  Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : *gagnez les hauteurs rapidement !*

- Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.

- Radio et télévisions. En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz**

+

Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de Mercury ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.
Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

Radio à piles
Lampe de poche
Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes…)

Barres énergétiques et eau
Couvertures et vêtements de rechange
Papiers personnels
Médicaments *(traitement quotidien)*

Pour en savoir plus :

Mairie de Mercury : www.mairie-mercury.com - 04.79.32.30.17

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

Inondations Crues torrentielles

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Coupez le gaz et l'électricité

Montez à pied dans les étages

Chutes de blocs

Eloignez vous de la zone dangereuse

Coupez le gaz et l'électricité

Evacuez les locaux touchés.

Séismes

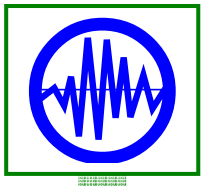

Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Coupez le gaz et l'électricité

Evacuez les locaux touchés.

Phénomènes Météo

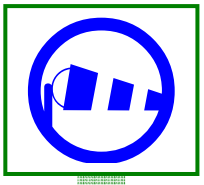

Renseignez-vous

Soyez vigilants

Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures

Risques technologiques Nucléaire - TMD

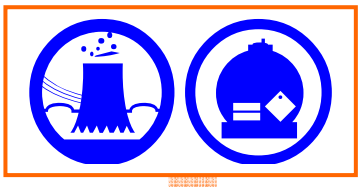

Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître

Urgences médicales :	15
Sapeurs Pompiers :	18 ou 112

Mairie de Mercury

Accueil :	04.79.32.30.17
Astreinte technique :	06.03.61.02.59

Mercury

Commune de Mercury

1209, route des Chevrons – 73200 MERCURY
Tél : (04) 79 32 30 17- Fax : (04) 79 32 53 63 – Mail : mairie.mercury@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-mercury.com

Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h00 & 13h30-17h30
vendredi : 8h30-12h00 & 13h30-16h30

Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

Syndicat d'études et prospectives Ingénierie Conseil au service des collectivités
Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr *- Internet* www.arlysere.fr